

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Comité Régional de l'Habitat Nord-Pas-de-Calais
Séance Plénière du 18 novembre 2013

**Le système national d'enregistrement (SNE) de la demande de logement social
Bilan et évolutions à venir**

1. Le bon achèvement du déploiement du système national d'enregistrement de la demande de logement social :

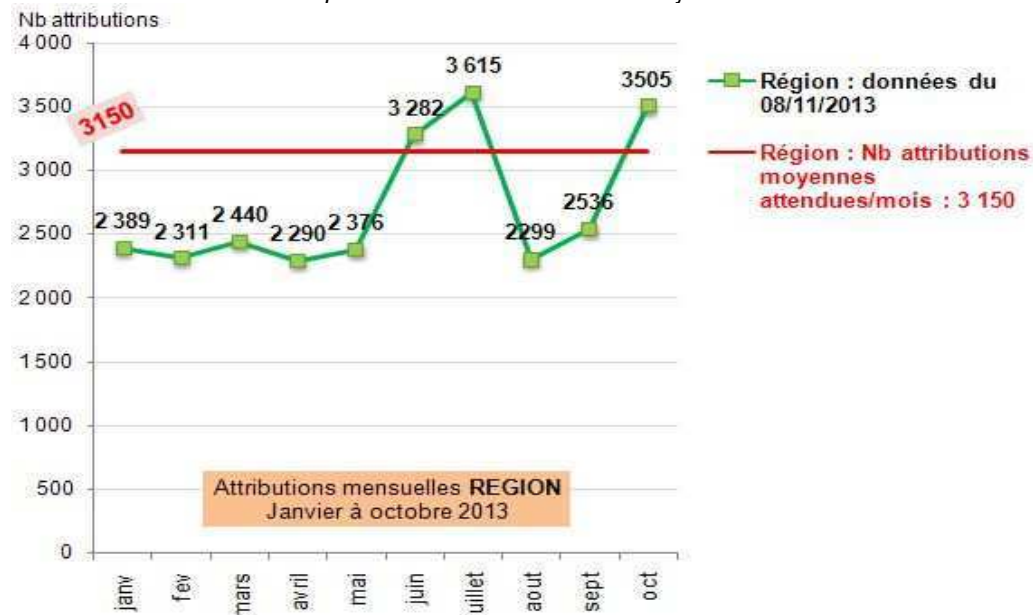
Outre une simplification et une plus grande transparence pour le demandeur à qui est attribué un n°unique, le système National d'Enregistrement (SNE) de la demande de logement social doit permettre une meilleure connaissance du niveau et des caractéristiques de la demande et des attributions, et par conséquent un meilleur pilotage des politiques nationales et locales de l'habitat.

L'exploitation des données à des fins statistiques est désormais rendue possible par l'ouverture progressive durant le 1^{er} semestre 2013 de « l'INFOCENTRE », aux différents référents locaux en charge de l'observation (gestionnaires départementaux, DREAL et DDTM) et par l'amélioration remarquable des données pour l'analyse du niveau de satisfaction de la demande, sous l'effet du plan de rattrapage des radiations pour attribution lancé au 2^{ème} trimestre 2013.

a. Le bilan du plan de rattrapage des radiations pour attribution en région

Depuis début 2013, le déficit théorique des enregistrements des radiations pour attribution¹ est passé de - 30% à un déficit de - 10% soit un gain de 20 points. **27 000 radiations pour attribution ont été enregistrées dans le SNE de janvier à octobre 2013** (voir diagramme ci-dessous).

Bilan mensuel des radiations pour attributions dans le SNE de janvier à octobre 2013.



¹ Analyse comparative des données déclarées par les organismes dans le répertoire national du parc locatif social (RPLS - Art L441-10 du code de la construction et de l'habitation) d'une part et dans le système national d'enregistrement de la demande locative sociale (SNE - Art L. 441-2-1 du CCH) d'autre part.

Ce résultat a été rendu possible par le travail de rattrapage effectué par les bailleurs et mises en place avec l'assistance de l'ARHLM, gestionnaire départemental du système national d'enregistrement en lien avec les services de l'Etat locaux et régionaux référents.

En région Nord Pas de Calais, la situation s'avère encore hétérogène d'un organisme HLM à l'autre ; la plupart des organismes présentent aujourd'hui un nombre de radiations pour attribution parfaitement cohérent avec leur déclaration annuelle au ministère en charge du logement (enquête annuelle RPLS). Une minorité d'organismes bailleurs accuse encore un écart important entre le SNE et RPLS, de l'ordre de 50%. Des actions ciblées vont permettre de régler ces dernières situations difficiles.

b. Éléments d'état des lieux de la demande régionale : quelques chiffres à fin octobre 2013.

Le tableau suivant présente quelques chiffres sur la situation de la demande locative sociale et des attributions à fin octobre 2013 en région Nord Pas-de-Calais. Les demandes enregistrées par Maisons et Cités Soginorpa ne figurent pas pour l'instant dans le système national : cela a pour effet de minorer les demandes actives dans la région.

Données du 08/11/2013	Nouvelles demandes 2013 sur 10 mois (de janvier à octobre)	Total demandes en instance à fin octobre 2013	Attributions 2013 sur 10 mois (de janvier à octobre)
Dépt 59	48 437 (66,8%)	87 015 (72,2%)	18 239 (67,4%)
Dépt 62	24 111 (33,2%)	33 489 (27,8%)	8 842 (32,6%)
Région	72 458	120 504 (Hors demandeurs M&Cités Soginorpa non pris en compte dans le système national d'enregistrement)	27 081 non compris radiations pour attribution dans le parc Soginorpa

c. Observation statistique régionale de la demande et des attributions

L'infocentre SNE met à disposition un ensemble de tableaux de bord pré-paramétrés répondant aux questions les plus récurrentes de suivi quantitatif et qualitatif de la demande. Il est alimenté par les données du SNE, à une fréquence hebdomadaire avec les nouvelles informations saisies ou déversées par les guichets enregistreurs.

L'ensemble des rapports sur l'évolution du stock, l'analyse des demandes en cours et l'analyse des demandes satisfaites à fin octobre 2013 seront prochainement mis en ligne sur le site internet de l'association régionale de l'habitat ; 4 niveaux de granularité seront restitués : région Nord-Pas-de-Calais, département du Nord, département du Pas-de-Calais et 15 grands EPCI de la région.

2. Les impacts de la loi ALUR sur le SNE : la mise en œuvre du portail d'enregistrement en ligne de la demande de logement social.

a. Contexte

La création du portail grand public de dépôt en ligne des demandes de logement social, mis en œuvre par le Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires (METL) s'inscrit dans un contexte d'exigence croissante en matière de transparence et de lisibilité du processus d'obtention d'un logement social pour les demandeurs.

La faculté de déposer sa demande de logement social en ligne est en outre inscrite dans le projet de loi ALUR : il s'agit de mettre le demandeur au centre du dispositif de demande de logement et de faciliter l'enregistrement. Enfin, le recours au téléservice, mis en œuvre pour de nombreux services publics, est devenu incontournable.

b. Objectifs

Les objectifs sont multiples :

- **Permettre aux demandeurs, directement sur Internet**, sans devoir se déplacer à un guichet enregistreur, **de déposer leur demande de logement social, modifier leur demande et renouveler leur demande.**
- Apporter **plus de transparence** et **permettre aux demandeurs de faire des choix éclairés**, en les informant sur le contexte local en matière de logement social (nombre de logements sociaux, nombre d'attributions, etc.) sur le(s) territoire(s) sur le(s)quel(s) porte leur demande de logement.
- **Alléger les coûts** liés à l'envoi des préavis de renouvellement (2M€ par an actuellement).
- Constituer, **à terme**, un **dossier unique** de demande de logement social grâce à la **dématérialisation des pièces justificatives** nécessaires à l'instruction (objectif fin 2014).

c. Calendrier

Le portail ouvrira en deux temps :

Dès la fin novembre 2013 : possibilité de renouveler sa demande en ligne ; il n'y aura pas de communication ciblée sur les demandeurs, seules les personnes concernées par un renouvellement seront informées de cette possibilité, au moment de la réception de leur préavis de renouvellement.

Printemps 2014 : pour le dépôt des demandes nouvelles.

Les demandes saisies en ligne sont directement déversées dans le SNE et visibles par les guichets enregistreurs du territoire concerné.